

Prière de lever le pied dans tout le bourg !

A compter d'aujourd'hui lundi 8 novembre, l'ensemble du centre-bourg de La Croisille-sur-Briance passera en zone 30 (km/h) pour une meilleure protection des habitants.

La recherche de l'équilibre entre la circulation automobile et les modes de déplacements doux a toujours été une nécessité pour la municipalité de La Croisille afin d'assurer une bonne qualité de vie locale.

C'est d'ailleurs à ce titre qu'elle avait été la première commune de la nouvelle aquitaine à être primé « Village Prudent » par la



CIRCULATION. La Croisille-sur-Briance en zone 30 km/h.

Prévention routière en 2016. Ainsi, continuer à réguler la circulation et harmoniser la signalisa-

tion est devenu nécessaire pour préserver également la sécurité des cyclistes et piétons en instaurant une

zone 30 dans tout le centre-bourg de la commune.

Cette zone 30 comprend :

La route du Mont Gargan ; la rue du rio poulard ; la rue de l'école ; la route Rhin et Danube (bientôt rue Jean Chassagne) ; la rue d'Arsonval ; le chemin du mouraud et la rue des jardins ; la route du chataignol et la rue d'Offendorf ; la route de la valade ; la rue du champ de foire ; la rue de la conserverie ; la route du Général de Montréal ; la place du centre-bourg Alfred-Blanc.

Une signalétique est mise en place en entrée et sortie de la Zone 30. ■

Recevez toutes les infos de votre commune en temps réel en téléchargeant l'application :



PanneauPocket



Maintenant disponible sur la Communauté de Communes ELAN :

Laurière

Votre contact : Xavier JABRAUD - 06 08 96 74 55 - xavier.jabraud@centrefrance.com